

## Commission d'Enquête Abattoirs : L'étourdissement, une priorité ?

CIWF a été auditionnée mercredi 11 mai à l'Assemblée Nationale, aux côtés de la Fondation Brigitte Bardot, l'AFAAD et Welfarm dans le cadre de la commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. L'occasion de faire le point sur ce qu'il est urgent de mettre en place.

### De l'importance de se pencher sur les abattoirs de boucherie ET de volailles

La France compte près de 700 abattoirs de volailles et est l'un des premiers producteurs de volailles en Europe. Plus de 900 millions de volailles sont abattues chaque année en France, contre environ 38 millions animaux de boucherie. Il est donc primordial que cette enquête se penche non seulement sur les 263 abattoirs d'animaux de boucherie (bovins, ovins, caprins, porcins et équins) mais aussi sur les abattoirs de volailles. De plus, les manquements et infractions répertoriés dans les rapports officiels de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV) (2007 et 2015) portaient majoritairement sur des abattoirs de volailles.

### Les 4 priorités pour les abattoirs français

#### **1. Les contrôles de l'étourdissement et des signes de vie ou de conscience doivent être systématiques**

Absence d'étourdissement ou reprises de conscience, délai trop long entre l'étourdissement et la saignée, mauvais matériels... amènent de graves souffrances qui sont pourtant évitables, et totalement contraire au Règlement 1099/2009 (particulièrement aux articles 3 et 5).

**CIWF demande la mise en place obligatoire de vidéosurveillance continue du poste d'abattage, avec la mise en place d'un contrôle indépendant.**

La vidéo surveillance est aujourd'hui en place au Royaume Uni dans 53% des abattoirs de viande rouge et dans 71% des abattoirs de viande blanches ainsi que dans de nombreux abattoirs des Pays Bas. Elle est obligatoire en Israël et en Inde dans l'Etat de Uttar Pradesh (200 millions habitants). En France, la vidéo surveillance a été mise en place à titre expérimental dans un abattoir du Nord (projet VidéOdit).

#### **2. Les lacunes des Modes opératoires normalisés**

La nouvelle réglementation 1099/2009 repose sur la mise en place d'autocontrôle par les Modes Opératoires Normalisés. Elle met la responsabilité sur les opérateurs des abattoirs. Cette procédure peut-être bonne à une seule condition : qu'elle soit prise au sérieux par les opérateurs et a fortiori par les autorités de contrôle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

**CIWF demande donc un renforcement en urgence des procédures d'inspection de l'ensemble des modes opératoires normalisés et des registres des abattoirs, ainsi qu'un renforcement des sanctions administratives et pénales et de leur application afin qu'elles soient suffisamment dissuasives.**

### 3. Le problème des abattoirs de volailles

L'étourdissement par électronarcose par bain d'eau des volailles, généralisé en France, est inefficace. En abattage rituel, les paramètres utilisés ne garantissent pas un étourdissement suffisant, et ne font qu'immobiliser ou paralyser les volailles « ne faisant qu'entraîner une douleur supplémentaires » (OAV)

**CIWF demande le développement de l'étourdissement des volailles par méthode gazeuse.** C'est aujourd'hui la seule qui permette de garantir le moins de souffrance des animaux. Elle est pratiquée dans la majorité des abattoirs au Royaume Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, et dans de nombreux autres états membres pour des raisons de bien-être animal.

### 4. Le problème de l'étourdissement des porcs au CO2

**Le gaz CO<sub>2</sub> utilisé en forte concentration pour l'étourdissement des cochons conduit à une sensation de brûlure puis de noyade** et peut causer une douleur aiguë pendant environ 15 à 30 secondes avant que les cochons ne perdent conscience.

**CIWF demande le développement de méthodes alternatives non aversives.** Le Règlement 1099/2009 souligne dans son préambule l'importance de poursuivre les discussions à propos de l'abandon progressif de l'usage du dioxyde de carbone, mais sept ans après son adoption, très peu a été fait pour trouver des solutions alternatives non aversives.

### Situation en Europe

Lors des différents audits de l'OAV réalisés entre 2014 et 2015, beaucoup de pays ont montré des défaillances importantes. Mais certains pays ont mis en place des procédures intéressantes. Par exemple, l'abattage sans étourdissement est interdit en Suède, au Danemark, en Lettonie, en Suisse, au Liechtenstein, en Islande et Norvège.

### Contact presse

Claire Hincelin – [claire.hincelin@ciwf.fr](mailto:claire.hincelin@ciwf.fr) - 01 79 97 70 53 - 06 26 07 55 43

Retrouvez nous sur



### A propos de CIWF

Créé en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage, CIWF a pour mission de défendre les intérêts des animaux d'élevage et de mettre fin à l'élevage industriel, par le biais d'activités de plaidoyer, de campagnes et de partenariats. CIWF met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales. [www.ciwf.fr](http://www.ciwf.fr)